

ICOPAL SAS
23-25, Avenue du Dr Lannelongue
75014 PARIS

A l'attention de Mr HOUSSIN

Trappes, le 15 novembre 2018

N/REF. : AFFAIRE n° 100-620-18-01

OBJET : Procédé « ADESTAR »

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint notre rapport d'enquête technique concernant le procédé cité en objet.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

LE RESPONSABLE D'AFFAIRE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Idrissa Boureima", written over a horizontal line.

IDRISSA BOUREIMA

PJ : sus mentionnée(s)

ICOPAL SAS
23-25, Avenue du Dr Lannelongue
75014 PARIS

A l'attention de Mr HOUSSIN

Trappes, le 15 novembre 2018

N/REF. : AFFAIRE n° 100-620-18-01

**ENQUETE TECHNIQUE
D'APTITUDE A L'EMPLOI DU PROCEDE
« ADESTAR »**

Destination : **Procédé de revêtement d'étanchéité monocouche de toitures par feuilles en bitume élastomère SBS posées en semi-indépendance**

Demandeur : **ICOPAL SAS
23-25, Avenue du Dr Lannelongue
75014 PARIS**

Nombre de pages : **3+ Cahier des Charges de Pose « ADESTAR » - DEVEB 41– Edition Septembre 2018 / Révision 00**

REDACTEUR : I. BOUREIMA



OBJET

La société ICOPAL SAS – Siplast a sollicité auprès d'ALPHA CONTROLE une enquête technique d'aptitude à l'emploi du procédé « ADESTAR » - DEVEB 41– Edition Septembre 2018 / Révision 00.

La mission d'ALPHA CONTROLE est limitée à l'aspect solidité et étanchéité du revêtement ADESTAR.

Le cas échéant, des études adaptées doivent être réalisées concernant d'autres performances recherchées (ex. : thermique, acoustique, sécurité contre les risques d'incendie etc.).

Cet avis est valable pour les chantiers réalisés en France européenne.

2. DESCRIPTION ET DESTINATION DU PRODUIT

Il s'agit de la réalisation d'étanchéité de toitures par un revêtement d'étanchéité monocouche constitué de feuilles en bitume élastomère SBS (feuilles dénommées ADESTAR).

La sous face des dites feuilles est équipée de bandes autoadhésives permettant une pose à froid en semi-indépendance.

La liaison entre les feuilles ADESTAR est réalisée à froid au moyen du produit Supracoating. Le galon de la feuille est sablé pour permettre le collage à froid comme indiqué précédemment.

L'étanchéité des relevés est réalisée selon le procédé Supracoating RLV qui est compatible avec les feuilles ADESTAR.

La destination du procédé concerne :

- Toitures terrasses inaccessibles avec revêtement apparent ou sous protection lourde ;
- Toitures terrasses accessibles aux piétons avec protection lourde

Le procédé vise la réalisation d'étanchéité sur toitures neuves comme en réfection en climat de pleine (altitude < 900m) sur locaux à faible et moyenne hygrométrie.

3. ELEMENTS PORTEURS ET SUPPORTS DU PROCEDE

◆ Eléments porteurs du procédé, réalisés selon :

- Les normes NF 10-203 (DTU 20.12) et NF P 84-204 (DTU 43.1) pour les éléments porteurs en maçonnerie.
- La norme NF DTU 43.4 ou Avis Techniques correspondants pour les éléments porteurs en bois et panneaux dérivés du bois.
- Le Cahier du CSTB 2192- octobre 1987 concernant les dalles de toiture en béton cellulaire autoclavé et les Avis techniques spécifiques des dalles de toiture en béton autoclavé.

◆ Supports constitués par anciens revêtements d'étanchéité selon :

- Les critères de conservation et de préparation de ces anciennes étanchéités pour leur réemploi comme supports du procédé sont définis dans la norme NF DTU 43.5

◆ Supports non porteurs en panneau isolants :

Les panneaux isolants prévus au CPP ADESTAR posés selon leurs propres Avis Techniques

N.B. Les éléments porteurs et supports du procédé sont définis à l'article 2 du Cahier de Prescriptions de Pose « ADESTAR » - DEVEB 41– Edition Septembre 2018 / Révision 00.

4. REFERENTIEL

- ◆ Le Cahier de Prescriptions de Pose « ADESTAR » - DEVEB 41– Edition Septembre 2018 / Révision 00 ;
- ◆ Normes et recommandations professionnelles :
 - Les normes et documents cités au chapitre 3 du présent rapport.

5. FABRICATION ET CONTRÔLE

L'unité de fabrication des feuilles d'étanchéité ADESTAR fait l'objet d'une certification ISO 9001 gage de la constance de fabrication des produits.

6. RECOMMANDATIONS ET PRESCRIPTIONS

- Les supports ainsi que les différents composants du complexe d'étanchéité doivent être sains, propres et secs au moment de la réalisation de l'étanchéité.
- En cas de réfection de l'étanchéité de toitures existantes, une étude de diagnostic préalable devra être réalisée (exemple : compatibilité du mode de pose avec le support et/ou l'élément porteur existant, etc.).
- La pose des panneaux isolants doit respecter les recommandations de leurs documents d'agrément et la réglementation incendie en vigueur en fonction de l'ouvrage à considérer.
- L'étanchéité des relevés devra être réalisée conformément aux spécifications de son cahier de prescriptions de pose Supracoating RLV.
- La société ICOPAL SAS – Siplast doit porter assistance technique sur simple demande de tout applicateur du procédé objet de la présente enquête technique, notamment en ce qui concerne la formation des applicateurs à la réalisation des relevés d'étanchéité,

7. CONCLUSION

L'examen du CPP « ADESTAR » - DEVEB 41– Edition Septembre 2018 / Révision 00, et les éléments d'informations fournis par la société ICOPAL SAS – Siplast, permettent de conclure que la Solidité du procédé peut être assurée en cas de respect des recommandations de l'article 6 ci-dessus.

8. AVIS D'ALPHA CONTRÔLE

ALPHA CONTRÔLE émet un *Avis Favorable* concernant l'emploi du procédé « ADESTAR » - DEVEB 41– Edition Septembre 2018 / Révision 00, dans les limites arrêtées par le présent rapport (ex. : Art. 1, 6 et 7).

Cette appréciation est valable jusqu'au 15 novembre 2021.

Le présent avis reste valable tant :

- Qu'un avis technique couvrant les domaines d'emploi envisagés par la présente enquête ne soit pas obtenu avant la date limite de validité du présent rapport.
- Qu'aucune modification de la réglementation en vigueur ne s'oppose à l'emploi d'un procédé tel que défini au CPP « ADESTAR » - DEVEB 41– Edition Septembre 2018 / Révision 00.
- Qu'aucune modification ne soit apportée au procédé par rapport au dossier soumis à l'appréciation d'ALPHA CONTRÔLE.

